



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet :

Réhabilitation et mise au norme du gymnase Léo Lagrange - Actualisation du plan de financement

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

Absents excusés : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absent représenté : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSALD (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Albachir EL KHALFI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2023-045 en date du 20 juin 2023,

Considérant que Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que le projet de réhabilitation et de remise aux normes du gymnase Léo LAGRANGE a fait l'objet de demandes d'aides financières auprès de l'Etat, du Département et de la Région,

Considérant que compte-tenu de l'avancement de ces dossiers et des travaux envisagés, il convient d'actualiser le plan de financement et de la phaser de la manière suivante :

COUT PREVISIONNEL GLOBAL		
FINANCEMENT	%	MONTANTS (H.T)
Coût total du projet :	100%	2 500 000,00 €
Subventions sollicitées :	80%	2 000 000,00 €
Etat	40%	1 000 000,00 €
Département du Gard	20%	500 000,00 €
Région	20%	500 000,00 €
Reste à charge (autofinancement ou emprunt) :	20%	500 000,00 €

Coût prévisionnel des travaux par phase

COÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX PAR ANNEE	
2023	
OBJET	MONTANT (H.T)
Etudes préalables	146 235,37 €
2024	
OBJET	MONTANT (H.T)
Travaux et maîtrise d'œuvre	875 112,63 €
2025	
OBJET	MONTANT (H.T)
Travaux et maîtrise d'œuvre	1 422 087,00 €
Dépenses complémentaires	
Administratif, ingénierie et imprévus	56 565,00 €
MONTANT TOTAL :	2 500 000,00 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le projet présenté et le plan de financement actualisé pour un montant total de 2 500 000 euros hors taxes,
- **De solliciter** l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département du Gard et de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation de ce projet dont le financement est inscrit au budget,
- **De phaser** au besoin, les travaux et les recettes afférentes en tranche,
- **De s'engager** à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les travaux subventionnés

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE À :

- **Actualiser** ou déposer de nouvelles demandes de subvention,
- **Lancer** la procédure de consultation des entreprises, à signer l'ensemble des pièces et les marchés afférents à la réalisation de ce projet,
- **Signer** tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Albachir EL KHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr